

# PRODUCTION DECENTRALISEE ≤ 10 kVA

## DEMANDE DE MISE EN SERVICE D'UNE PRODUCTION DECENTRALISEE AU RESEAU B.T.

Décomptage (compensation) de l'injection d'énergie sur compteur existant

DEMANDEUR : Dénomination sociale : .....

Adresse : ..... n° .....

CP : ..... LOCALITE : .....

Personne de contact : Nom : .....

Tél. : .....

GSM : .....

Fax : .....

@mail : .....

PRODUCTION DECENTRALISEE : Adresse : ..... n° .....

CP : ..... LOCALITE : .....

EAN : .....

Puissance nette injectée : .....kVA

Source : Eolien  - Photovoltaïque  - Hydraulique

Cogénération  - Biomasse

Sont joints en annexe :

- La copie du rapport de contrôle de conformité au RGIE de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau, par un organisme agréé.
  - La preuve de la conformité à la prescription Synergrid C10/11 ([www.synergrid.be](http://www.synergrid.be)) à l'appui d'un certificat délivré sur base d'un rapport d'essais (voir installateur ou fabricant) ou sur base d'un rapport d'essais exécuté par un organisme agréé (art. 235 du RGIE).
  - Le schéma unifilaire de l'installation électrique y compris emplacement du compteur « certificats verts » et emplacement du compteur « réseau ».
  - Le schéma de position des éléments de l'installation électrique.
  - Les caractéristiques techniques de votre installation (puissance, marque, modèle).
  - Les nom et coordonnées de l'installateur.
  - Les photos de l'installation et des compteurs ; photos des index de chaque compteur clairement lisibles à la date de mise en fonction du système.
- J'ai bien enregistré que la mise en service ne pourra être effectuée qu'après réception de l'accord écrit du GRD à ce sujet.

Nom : .....

Fonction .....

Fait à ..... le .....

Signature :